

Séance du **8 septembre 2022**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

**Demande de crédit d'investissement de Fr. 1'605'000.- pour l'entretien du port de Plaisance et du débarcadère Vevey - La Tour-de-Peilz (2022/P18)**

Rapport lu par M. Mickael Bertschy

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le préavis n° 18/2022, du 23 mai 2022, concernant la « Demande de crédit d'investissement de Fr. 1'605'000.- pour l'entretien du port de Plaisance et du débarcadère Vevey - La Tour-de-Peilz »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 1'605'000.- pour l'entretien du port de Plaisance et du débarcadère Vevey - La Tour-de-Peilz ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de Fr. 80'250.- pendant 20 ans.

Ainsi délibéré en séance du **8 septembre 2022**.

Adopté à une large majorité (quelques avis contraires et un certain nombre d'abstentions).

Pour extrait conforme le 9 septembre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

le Président



Guillaume Pilloud



la Secrétaire



Carole Dind